

MUTUALISATION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

DELIBERATION DEL-2025-03/n°12

Le jeudi 27 mars 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 14 mars 2025, s'est réuni dans la Salle des Associations de Corme-Ecluse, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Présente	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. CHATELIER		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Présente	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Présente	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUTL, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Alisson CURTY, Maire de CIRÉ-D'AUNIS	Excusée	Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent
René ESCLOUPIER, Maire d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme MARCILLY	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUTL, Maire-Adjointe de JONZAC	Présente	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Présent	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Laurent CHANTOURY, Conseiller municipal de SAINTES		Nadine DAVID, Maire-adjointe de ROYAN	
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme RIVIÈRE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan	Excusé – Pouvoir à Mme THIBAUT	Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Dominique GUÉGO, Conseiller départemental	Excusé – Pouvoir à M. TONNEAU		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	13
NOMBRE DE POUVOIRS :	08
NOMBRE DE VOTANTS :	21

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental
 Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
 Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
 M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

MUTUALISATION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

DELIBERATION DEL-2025-03/n°12

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent décider de confier la mise en place de ce dispositif au Centre de gestion, en application de l'article L452-43 qui prévoit que « sur demande des collectivités et établissements, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion mettent en place le dispositif de signalement prévu à la section 2 du chapitre V du titre III du livre Ier ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes » ;

C'est ainsi que par délibération n°DEL20210611-11 du 11 juin 2021, le Conseil d'administration avait décidé de mutualiser le dispositif mis en place pour ses propres agents et de proposer l'expertise de sa cellule pluridisciplinaire dédiée (conseillers RH, psychologues, préventeurs, juristes, ...) aux collectivités qui le souhaitent ;

Précisant qu'actuellement les collectivités ayant préalablement délibéré et désigné un référent interne, peuvent confier, dans le cadre d'une fiche de saisine, la gestion du dispositif au CDG17 ;

Que l'établissement propose ainsi une procédure spécifique de recueil des signalements effectués par des agents (fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, élèves ou étudiants en stage, apprentis) s'estimant victimes ou témoins de tels agissements ;

Considérant, néanmoins, qu'au terme de trois ans de fonctionnement, il a été constaté qu'en dépit des moyens proportionnellement importants mobilisés et d'un tarif très attractif pour les collectivités, la mission, portée en interne reste assez peu sollicitée tant par les employeurs (entre 130 et 150 demandes) que par les agents (de 4 à 10 dossiers par an) ;

C'est pourquoi, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres CDG, il est proposé d'organiser différemment la mutualisation du dispositif de recueil des signalements et de la proposer via le cabinet spécialisé qui sera sélectionné pour assurer la gestion du dispositif du CDG17 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la mise en place de cette nouvelle organisation permettant le maintien de cette démarche de mutualisation et de spécialisation portée par le Centre de gestion au bénéfice des collectivités affiliées ;
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à cette mise en œuvre ;

DEL-2025-03/n°12

- Décide de maintenir à chaque collectivité ou établissement qui demanderait à bénéficier de cette prestation, en 2025, la même tarification que celle adoptée en septembre dernier par la délibération DEL-2024-09/n°07, à savoir :
 - o Niveau 1 : Recueil des signalements (forfait annuel)
 - Inférieur à 50 agents 120 €/an
 - Entre 50 et 99 agents 180 €/an
 - Supérieur et égal à 100 agents 250 €
 - o Niveau 2 : Intervention en conseil et accompagnement, optionnel à la demande expresse de l'employeur (taux horaire) 95 €/heure

Rapport n°12

Délibéré le 27 mars 2025

Fait à La Rochelle, le 27 mars 2025.

Le Président

Alexandre GRENOT

